

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

21/09/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2016-002187

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE SERRES AGRICOLES
SAS FERME PV2 / Exploitation Agricole EARL PELRAS JEAN REMY
Commune de Villeneuve-la-Rivière (66) - Lieux-dits "El Pla" et "Manadell"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS FERME PV2

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe BRION

RCS / SIRET

5 2 4 6 5 2 7 0 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Nomenclature initiale : 36	Construction de 18 serres agricoles solaires. SHON : 13 937 m ²
Nomenclature modifiée : 30 (à compter du 01/01/2017)	Construction de 18 serres agricoles solaires. Puissance de 1 800 kWc
39	Construction de 18 serres agricoles solaires. Terrain d'assiette : 5,82 ha ; Surface de plancher : 13 937 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La SAS FERME PV2, spécialisée dans l'exploitation de serres agricoles projette la construction de 18 serres sur la commune de Villeneuve-la-Rivière. Le projet s'inscrit sur deux terrains, le premier, situé à l'Ouest (El Pla) comprenant 8 serres, le second, à l'Est (Manadell), comprenant 10 serres. Les serres, qui seront équipées de panneaux solaires en toiture, seront exploitées par la EARL PELRAS JEAN REMY, société agricole valorisant à ce jour les terrains.

Les cultures envisagées sont de type arboricoles sous serres destinées à la production d'abricots. L'exploitation sera menée suivant la charte de l'Agriculture Biologique.

Le projet s'inscrit dans une démarche de Développement Durable forte avec :

- la limitation des intrants (conformément au cahier des charges relatif à l'Agriculture Biologique),
- la gestion des eaux pluviales sur le site (mise en place de bassins de rétention / infiltration),
- la réduction des insecticides, via la mise en place de filets anti-insectes ou des bâches sur les pans latéraux des serres,
- la production d'énergie électrique d'origine solaire (panneaux solaires en toiture).

Enfin, les espaces intercalaires entre les serres, non utilisés comme voies de circulation, seront semés en jachère fleurie.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau (gestion des eaux pluviales / prélèvements d'eau)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de construire
- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher de 13 937 m ² (6 433 m ² pour le site d'El Pla et 7 504 m ² pour le site de Manadell).	en m ²
Terrain d'assiette de 5,82 ha.	en ha
Puissance des panneaux solaires en toiture : 1 800 kWc.	en kWc

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit Lou Pla
66 610 Villeneuve la Rivière

Site Ouest :
section B
n°2161 à 2169 (9 parcelles)

Site Est :
section B
n° 1678 ; 1230 ; 2170 à 2174
et 2200 à 2209 (17 parcelles)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 48 ' 11,5 " E Lat. 42 ° 41 ' 53,3 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples :

- permettre à l'EARL PELRAS JEAN REMY de diversifier ses activités
- sécuriser la production fruitière contre les aléas climatiques (épisodes de gel tardifs, épisodes de grêles,...)
- augmenter les activités de l'EARL, permettant de sécuriser les sources de revenus de l'exploitation,
- développer un projet novateur, disposant des dernières technologies.
- disposer d'une nouvelle source de revenus stable dans le temps.

Les serres permettront également :

- de protéger les cultures contre les intempéries extérieures,
- de pratiquer la lutte intégrée,
- de protéger les cultures des insectes, soit par bardage plastique relevable, soit par mise en place de filets par-insectes,
- d'étendre la période de cultures de plusieurs semaines, permettant de lisser la production sur une période plus longue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de construction des serres peuvent être décomposés comme suit :

- réalisation des chemins agricoles de desserte interne (avec décapage des terres végétales au droit des pistes et réutilisation in situ),
- réalisation des bassins de rétention / infiltration des eaux pluviales,
- mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase chantier (fossés),
- réalisation des pieux battus (fondation des serres),
- construction des serres,
- raccordement des réseaux d'irrigation (gouttes à gouttes), des réseaux électriques pour les panneaux solaires en toiture et mise en place du réseau de collecte des eaux pluviales définitif.

La réalisation des travaux ne nécessite pas la création d'accès provisoire en phase chantier, les sites étant desservis par une voie communale et des chemins d'exploitation agricole.

Par ailleurs, en phase travaux, une attention particulière sera portée sur la préservation des terres agricoles et des eaux (souterraines et superficielles). Ainsi, le projet intègre la mise en œuvre d'un panel de mesures préventives et curatives en phase travaux : équipement de tous les engins de kit anti-pollution, protocole en cas de pollution accidentelle, définition précise des zones de circulation des engins pour ne pas induire un tassement excessif des terres arables, décapage des pistes de circulation interne et récupération des terres arables qui seront régallées au niveau des serres pour mise en culture, ...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation agricole des serres sera réalisée dans le respect du cahier des charges relatif à l'Agriculture Biologique, permettant :

- de réduire les intrants (pesticides, engrais, ...), donc de préserver sur le long terme la qualité des sols, des eaux souterraines et des eaux superficielles,
- de réduire les consommations d'eau, l'arrosage des légumes étant réalisé via la méthode du gouttes à gouttes (pas de perte par micro gouttelettes) et d'adapter l'arrosage en fonction des besoins spécifiques à chaque espèce et/ou variété produites.

Dans le cadre du projet :

- les déchets verts issus de l'exploitation et de l'entretien des espaces verts seront réutilisés pour la production de composte,
- les espaces verts, plantés de prairies fleuries, seront entretenus mécaniquement, l'utilisation de désherbant et de produits chimiques étant proscrite dans le cadre du projet,
- les eaux pluviales seront collectées au niveau de chaque serre par un réseau de gouttières et évacuées vers trois bassins de rétention (2 bassins sur le terrain Ouest et 1 sur le terrain Est) dimensionnés pour accepter à minima un événement pluvieux d'occurrence décennale. Le fond des bassins ne sera pas étanché pour permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Comme les espaces verts, les bassins de rétention seront entretenus manuellement et/ou mécaniquement.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les serres seront aménagées sur des terrains agricoles.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS valant PLU approuvé le 23 avril 1987.
Le projet s'inscrit en zone Nc (zone à vocation agricole).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : "Plaine viticole de Baixas" située en limite nord du périmètre de projet (au nord de la voie communale).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - PSS Inondation approuvé le 26/09/1964 - PPRn Inondation prescrit le 01/10/2008 - PPRn Mouvement de terrain prescrit le 01/10/2008 - PPRn Inondation par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau prescrit le 01/10/2008 et approuvé le 16/06/2014
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche situé à 4,3 km au Nord (ZPS " Basses Corbières" (FR9110111)) et à 4,7 km au nord-est (ZSC "Friches humides de Torremilla (FR9102001)).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Serres arrosées depuis deux forages (1 par secteur) d'une capacité inférieure à 8 m ³ /h (déclaration des forages auprès des services de la DDTM en cours).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La technique de construction par pieux battus induit très peu de matériaux de terrassement excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés in situ dans le cadre des aménagements (chemins d'exploitation, régilage, ...).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur des vignes et friches agricoles servant de pâturage aux chevaux. De ce fait ils présentent une faible diversité floristique (flore rudérale). Le projet induira la consommation de terrains pouvant être utilisés par l'avifaune comme zone d'alimentation. Toutefois, l'emprise du projet demeure faible au regard de la plaine agricole. Le projet n'induit pas la suppression de haies et/ou d'éléments naturels pouvant être utilisés par les chiroptères comme axes de déplacements et/ou gîtes. Le projet, aux regards de ses caractéristiques, n'est pas de nature à avoir une incidence significative sur les habitats naturels, la faune et la flore, les équilibres biologiques ou les continuités écologiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vocation agricole des terrains est préservée dans le cadre du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de projet est inscrit en zone R1 et R2 au PPRn Inondation communal (zone d'extension de crue à préserver) - Aléas faible à moyen (hauteur de submersion : $0 > h > 1$ m). Les serres disposeront de dispositifs d'effacement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion des eaux pluviales réalisée au sein du périmètre de projet (bassin de rétention avec infiltration des eaux dans le sous sol) (dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en cours d'instruction).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole des terrains est préservée dans le cadre du projet. Celui-ci n'induit aucune modification du réseau de chemins agricoles existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. document ci-joint.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Plan des abords
Annexe 4 : Vues photographiques
Annexe 5 : Situation du projet par rapport aux périmètres d'inventaires et NATURA 2000
Annexe 6 : Situation du projet par rapport au périmètre du PNA "Odonate" et "Pie Grièche à tête rousse"
Annexe 7 : Note environnementale d'auto-évaluation.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Neully s/Seine

le,

9 Septembre 2016

Signature

[Signature]